

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 mai 2018

Participants :

Carine	AUDAS
Sylvie	BOURDEAUX
Nathalie	BREVIA
Régine	CAHUZAC
Hervé	CHRISTOPHE
Anne	COMMERÇON
Jérôme	DEROO
Claire	MICHEL
Eric	TRAORE Commissaire aux comptes
Marie-Anne	TRAVEAUX

Excusés :

Jérôme	BARBIERI
Emmanuel	DEFRANCE
Madeleine	HAUTSON pouvoir à Nathalie BREVIA

1) Présentation des comptes et de son rapport par Eric Traoré Commissaire aux Comptes

Les points principaux à retenir sont :

- Pour les produits :
 - o les subventions qui augmentent mais c'est parce que la ville de Rives a transféré sa contribution liée au poste de directrice auparavant au profit de la Fédération des MJC en Rhône-Alpes.
 - o Les reprises de provision : La MJC s'était engagée à reprendre les montants annoncés début 2017 après « réorganisation » de la répartition des fonds dédiés.
- Pour les charges :
 - o Une augmentation des frais de structure (+ 6000)
 - o Des charges exercice antérieur (prévoyance 3800 € & prestation artiste 1900 €)
- Attention : si on raisonne à budget constant (hors reprise de provisions, le résultat de l'exercice est très en baisse.
- Les fonds propres sont à hauteur de 55 000 € pour 450 000 € de budget, ce qui n'est pas très florissant, il conviendrait que la proportion soit de 25 %. Mais la trésorerie était à 131 000 € au 31/12.

Pour la valorisation du bénévolat, on peut faire une estimation sans forcément que chacun note les minutes de ses interventions.

Les comptes seront certifiés.

2) Validation des comptes 2017

Le conseil d'administration valide les comptes 2017 à l'unanimité des présents ou représentés.

3) Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration valide l'affectation du résultat au report à nouveau.

4) Rapport financier

L'année 2017 aura été une année de rupture. D'une part positive avec la prise en compte par la ville de Rives de la décision de recruter une directrice associative en limitant l'impact sur les finances de la MJC. D'autre part et à l'inverse avec une mauvaise surprise concernant les subventions (-40 000 euros annoncés en avril, - 30 000 au final- ville et CCAS confondus). L'élan que voulait permettre la réorganisation des fonds dédiés aux projets avec l'engagement tant auprès du Commissaire aux Comptes qu'auprès des salariés de les utiliser en 2017 et 2018, a été réfréné.

Au final le résultat bénéficiaire (4300 € environ) l'est virtuellement. En effet le départ de plusieurs salariés nous conduit à ne plus provisionner pour leur retraite ni leurs congés payés non pris d'où une différence négative par rapport à 2016 (plus de 20 000 € de charges en moins).

Le complément de subvention de la ville en fin d'année a complété cet effet bénéfique. Mais ce résultat n'a été possible que grâce à un effort collectif tout particulier sur la maîtrise des coûts dans tous les secteurs.

Des projets ont pu être réalisés cependant, notamment pour le secteur Jeunesse pour lequel la CAPV a apporté un financement de 5000 € qui n'apparaissent pas dans les comptes car la CAPV règle directement les factures à hauteur de la subvention qu'elle accorde. Le secteur Enfance a lui aussi proposé des actions et projets de qualité malgré la difficulté liée à ce contexte financier avec parfois des choix difficiles à faire.

Le secteur culturel a été contraint lui aussi d'une part du fait de la baisse de subvention du Département, d'autre part pour contribuer à l'effort collectif. Le budget 2018 de ce secteur présente un effort accentué.

Le recrutement du poste comptable avait été reculé pour réduire les coûts en organisant la mutualisation avec la MJC de Voreppe mais cela n'a pas été possible. C'est pourquoi la tenue de la comptabilité, sans atteindre les difficultés de l'année précédente, a été rattrapée en 2018 par Carla LOPES notre nouvelle comptable qui y a mis toute son énergie.

Une normalisation des procédures et méthodes va être mise en place pour assurer la fluidité des opérations.

La recherche de la maîtrise des coûts est accentuée en 2018 en complément d'une réflexion sur la facturation. Des exemples :

- Des tarifs spécifiques pour les séjours et stages de l'ALSH
- La suppression des plaquettes culturelles (gain 3000 €, le coût en 2017 était de 4500 € pour 3 plaquettes)
- Des tarifs de séjours Jeunes qui tiennent compte de l'ensemble des coûts sans pour autant fermer la porte aux familles en difficulté.
- Des séjours qui durent moins longtemps pour éviter le surcoût lié au travail du week-end
- Une commission d'arbitrage interviendra rapidement en début de saison sur le maintien ou non des activités et sur la création de nouvelles activités.

La liste n'est pas exhaustive et le travail va s'accroître aussi sur la recherche de financements ou de partenariats locaux, voire la mise en œuvre d'un dispositif de dons puisque ceux-ci donnent droit à présent à réduction d'impôts. Le projet associatif a pointé la question des finances comme prioritaire.

Par ailleurs la ou les conventions à intervenir entre la MJC et la ville + le CCAS vont permettre d'orienter nos actions. Il devient urgent de les mettre au point (une seule ou deux séparées) notamment pour faciliter le versement des subventions.

Le conseil d'administration valide le rapport financier.

5) Questions diverses

a) Modification du Règlement Intérieur

Le paragraphe Adhésion est modifié concernant l'assurance :

« L'adhésion est obligatoire. Selon les cas la MJC se réserve le droit de demander une attestation d'assurance ».

Le paragraphe Modalités d'inscription aux activités est modifié concernant le nombre de séances, comme suit :

« La cotisation est annuelle. Elle correspond à un calendrier d'activités d'environ 30 séances par saison sauf cas particulier. La MJC fonctionne toute l'année, mais les activités régulières s'arrêtent en principe pendant les vacances scolaires selon un calendrier fixé chaque année par le Conseil d'administration ».

Ces modifications sont approuvées par le Conseil d'administration.

b) Bilan annuel pour le CCAS

Le Conseil d'administration autorise Régine Cahuzac a présenter au Conseil d'Administration du CCAS le bilan CEJ de la MJC.

Les tarifs séjours et stages de l'ALSH Enfance seront présentés pour avis au CA du CCAS.

Pour information, le Conseil d'Administration du 6 juillet suivi du barbecue traditionnel validera les tarifs de l'ALSH des 3 Fontaines à partir de septembre.

c) Le pucier du 3/06 sera tenu par les Jeunes. Ils vendront des objets issus du nettoyage de la cave et des objets personnels au profit des séjours d'été.